

Département
des Alpes MaritimesArrondissement de
GRASSE

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

N°04.05.2023.11

Objet de la délibération :
Convention de prêt
d'œuvre au profit de la
commune de La Colle sur
Loup par Miryan KLEIN

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



Date de la convocation :
27/04/2023

Certifié exécutoire compte
tenu :

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture :

12 MAI 2023

De la date de publication :
12 MAI 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

SEANCE DU 4 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - Mme MARINO - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - - Mme PROPETTO - M. MORVAN - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - M. THEVENIAUD - M. DURANTE

PROCURATIONS :

M. BORIOSI pouvoir donné à M. MION
M. FORESTIER pouvoir donné à M. CIRIO
M. BERNARD pouvoir donné à Mme CUBIZOLLES
M. LEGRAND pouvoir donné à M. DURANTE

ABSENTS :

M. CASTET
Mme ROLLAND
Mme TEISSEIRE
Mme DOLAN
M. VERGES
M. PETIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO**Monsieur le Maire expose :**

Madame Miryan KLEIN, artiste d'art contemporain, a sollicité l'autorisation de la Ville pour la mise en place, sur le rond-point des Arnoux, de 3 personnages en aluminium, en complément de ceux installés sur le terrain municipal cadastré AV 87 lieudit Fontaine de l'Evêque.

Ce souhait traduit sa volonté de dénoncer le phénomène de surpopulation, d'éloignement et de distance entre les individus malgré l'époque numérique et les nouveaux moyens de communication.

Ainsi elle propose un second prêt de son œuvre, intitulée « LA FOULE » (suite) dont les caractéristiques sont les suivantes :

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_11-DE
Reçu le 12/05/2023Trois Personnages en aluminium
Création 2010

Pour des raisons de logistique et de déplacement à l'étranger, Madame Klein a procédé à son installation et remercie la Ville de la Colle-sur-loup pour sa sensibilité à promouvoir l'art .

Une convention pour une durée de 3 années renouvelable éventuellement tacitement, dont le projet est annexé à la présente, a ainsi été établie afin de fixer les modalités et les conditions de ce prêt.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal,

- D'ACCEPTER le prêt par l'artiste Miryan KLEIN, de l'œuvre « LA FOULE » (suite) au profit de la commune de La Colle sur Loup
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions dudit prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- ACCEPTE le prêt par l'artiste Miryan KLEIN, de l'œuvre « LA FOULE » (suite) au profit de la commune de La Colle sur Loup
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions dudit prêt.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	23 (dont 4 par pouvoir)
- Ont voté pour	:	23
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION

Jean-Bernard Mion

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des fleurs CS61039 – 06050 Nice cédex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr> ».